



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-071

OBJET : SDEY : Adhésion à la compétence optionnelle Eclairage public

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 20
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 3

Le seize novembre deux mille vingt à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Anne-Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIÈRE

Le ou les membres absent(s) :

Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Aurélie HENAUULT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurélien HELLE à Michel DUCROUX

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Secrétaire de séance :

Chrystelle EDOUARD

Vu les délibérations du comité syndical de la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne du 02 juillet et 18 octobre 2013 approuvant les statuts avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'arrêté par Monsieur le Préfet en date du 21 octobre 2013,

Conformément aux articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212.16 du même code,

Madame le Maire expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification rurale ont été dissous. La Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne, Syndicat Départemental D'Energies de l'Yonne (SDEY) au 1^{er} janvier 2014 peut exercer, à la demande expresse des communes, la compétence suivante :

4.3 Au titre de l'éclairage public

Le Syndicat exerce au lieu et place des collectivités adhérentes qui l'auront transférée, la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant au choix une ou les compétences suivantes :

- 4.3.1. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation ;
- 4.3.2. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ;
- 4.3.3. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ;

Madame le Maire propose de retenir le niveau 4.3.3 ;

Au vu des propositions de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- **SOLLICITER le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental D'Energies de l'Yonne (cf note de transfert jointe)**
- **RETENIR le niveau 4.3.3 (cf note de maintenance et annexe jointes)**
- **AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert : convention et 2 devis de travaux ci-joints.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le 16 novembre 2020

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint Georges sur Baulche

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020

The logo for SLO (Syndicat Départemental de l'Yonne) is displayed in a stylized blue font.

ID : 089-218903466-20201116-2020_071-DE